

Période d'Observation en Entreprise

<p>Quel Public ?</p>	<p>Un jeune scolarisé en classe de 4^{ème}, de 3^{ème} jusqu'en terminale Aux étudiants de l'enseignement supérieur</p>
<p>Quelle Entreprise ?</p>	<p>Tous secteurs d'activité et toutes entreprises relevant des activités des Chambres consulaires</p>
<p>Quand ?</p>	<p>Pendant les vacances scolaires <u>selon le calendrier officiel du rectorat</u>, y compris en juillet et aout</p>
<p>Quelle durée ?</p>	<p>De 1 à 5 jours, entre lundi et samedi</p> <p>Plusieurs stages possibles, à raison de 5 jours au total, par période de vacances scolaires</p> <p>La durée maximale, par jour, est de 6 h pour les jeunes de moins de 15 ans 7 h maximum, au-delà de 15 ans</p>
<p>Pourquoi ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir l'entreprise, ses métiers et rencontrer des professionnels • Connaitre le métier, les activités et l'environnement professionnel • Construire son projet professionnel • Mettre en place un futur parcours en apprentissage
<p>Quelles démarches ?</p> <p>« C'est simple et rapide ! »</p>	<p>⊙ Demander la convention par mail auprès du contact* de la Chambre consulaire dont dépend l'entreprise d'accueil du jeune en stage, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chambre d'Agriculture pour les Entreprises agricoles ➤ Chambre de Commerce et d'Industrie pour les entreprises inscrites uniquement au registre du commerce et des sociétés, les professions libérales, les associations et les institutions ➤ Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour les Entreprises inscrites au Répertoire de Métiers (y compris les doubles inscrits) – Artisans - <p>*Contacts en Pays de la Loire : cf. au verso de cette fiche</p> <p>⊙ Imprimer et compléter lisiblement et signer la convention en 2 exemplaires entre l'entreprise d'accueil, l'élève et son représentant légal (si mineur)</p> <p>⊙ Retourner la copie d'une des conventions par mail de préférence à la Chambre consulaire. <u>Vérifier les délais de retour page 3 de la convention ou 2 semaines minimum avant le début de la période d'observation (prévoir 6 semaines si la période a lieu en août)</u></p> <p>=> La convention examinée par la Chambre consulaire est ensuite renvoyée à l'élève, aux parents ou à l'entreprise qui se charge d'en informer l'autre partie.</p> <p>Au terme du processus, l'entreprise, le jeune / ses parents et la Chambre consulaire seront en possession d'un exemplaire.</p>

Vos Contacts

44 : Entreprises en Loire- Atlantique

- **Chambre d'Agriculture :**
M. Cousin - 02 53 46 60 00 ou 60 53 - matthieu.cousin@loire-atlantique.chambagri.fr
- **Chambre de Commerce et d'Industrie :**
Mme Derouet - 02 40 44 42 13 - elisabeth.derouet@nantesstnazaire.cci.fr
Mme Le Brun - 02 40 44 60 00 - diane.lebrun@paysdelaloire.cci.fr
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire :**
Une équipe de conseillers - 02 40 18 96 96 - poleddev44@artisanatpaysdelaloire.fr

49 : Entreprises en Maine et Loire

- **Chambre d'Agriculture :**
Mme Lefrand - 02 41 96 77 39 - veronique.lefrand@pl.chambagri.fr
- **Chambre de Commerce et d'Industrie :**
Mme Lebouvier ou Mme Furet - 02 41 20 53 20 – contrat.apprentissage@maineetloire.cci.fr
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire :**
Une équipe de conseillers - 02 41 22 61 56 - poleddev49@artisanatpaysdelaloire.fr

53 : Entreprises en Mayenne

- **Chambre d'Agriculture :**
02 43 67 37 00
- **Chambre de Commerce et d'Industrie du 49 :**
Mme Arriau - 02 41 20 53 15 - Isabelle.arriau@paysdelaloire.cci.fr
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire :**
Une équipe de conseillers - 02 43 49 88 54 - poleddev53@artisanatpaysdelaloire.fr

72 : Entreprises en Sarthe

- **Chambre d'Agriculture :**
Mme Rivière – 02 43 29 24 24 – fabienne.riviere@pl.chambagri.fr
- **Chambre de Commerce et d'Industrie :**
Mme Delacou – 02.43.40.60.95 - adelaide.delacou@lemans.cci.fr
Mme Brousseau – 02.43.40.60.71 - marina.brousseau@lemans.cci.fr
Mme Stempinski – 02.43.40.60.74 – helene.stempinski@lemans.cci.fr
Mme Buon- 02 43 40 60 80 ou 07 60 53 53 71 - christelle.buon@lemans.cci.fr
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire :**
Une équipe de conseillers - 02 43 50 13 70 - poleddev72@artisanatpaysdelaloire.fr

85 : Entreprises en Vendée

- **Chambre d'Agriculture :**
Mme Perthuy - 02 51 36 84 84 – cecile.perthuy@pl.chambagri.fr
- **Chambre de Commerce et d'Industrie :**
Mme Marionneau – 02 51 45 32 33 – apprentissage@vendee.cci.fr
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire :**
Une équipe de conseillers - 02 51 36 53 00 - poleddev85@artisanatpaysdelaloire.fr